

Mathieu Laensbergk.

OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 janvier. — Le duc de Wellington ne présentera pas sa liste du nouveau ministère avant demain soir. On croit qu'il sera tel que nous l'avons annoncé, en y ajoutant lord Melville comme secrétaire-d'état pour les colonies ou comme président du bureau du contrôle; si l'on classe M. Wynn comme il mérite, MM. Wallace et Dawson pourraient bien avoir place au conseil. (Standard.)

PRUSSE. — Berlin, le 10 janvier.

Instruction donnée, le 17 août 1827, au drogman de la légation prussienne à Constantinople.

Vous vous rendrez demain dans la matinée chez S. Exc. le Reis-Effendi, et vous lui ferez de ma part les communications confidentielles qui suivent :

» Dans un mémoire qui fut remis à la Porte le 12 mars de cette année, époque où les représentans de la France, de l'Angleterre et de la Russie venaient de communiquer au Divan le protocole du 4 avril 1826, j'ai développé avec franchise et sans la moindre réserve toutes les considérations qui doivent déterminer le gouvernement de S. H. à accepter les moyens qu'on lui offrait pour la pacification de la Grèce. Je lui ai présenté ces moyens comme la seule voie possible pour prévenir la crise que ses amis voulaient lui épargner, et dont les suites pouvaient devenir incalculables. Enfin après avoir épuisé tous les arguments qui militaient pour l'adoption des propositions faites par les cabinets alliés, je n'ai point dissimulé à S. Exc. le Reis-Effendi ma conviction intime, que même un refus absolu de la part du Divan ne changerait rien aux dispositions du protocole signé par les puissances, et qu'à la fin une impérieuse nécessité imposerait à l'Europe l'obligation de couper le nœud, que l'amitié et la bienveillance s'étaient efforcées en vain jusqu'à présent de dénouer.

» Au lieu de mettre à profit ces propositions salutaires, que la Porte recevait en même tems de ses véritables amis, le Divan s'exagérant à lui-même ses propres ressources, a préféré rejeter les conseils de l'amitié. Il n'a considéré ni les desirs, ni les inquiétudes, ni même les véritables besoins qui lui ont été exposés; et en opposant à une longue suite d'actions dictées par des égards et des ménagemens, une suite de refus, il a forcé trois grandes puissances de chercher les moyens de pourvoir d'une autre manière au maintien de la tranquillité de l'Europe.

» Ainsi le protocole du 4 avril de l'année dernière a été suivi du traité du 6 juillet de cette année; ainsi de nouveaux refus et de nouveaux événemens amèneront de nouvelles combinaisons, de nouvelles dispositions et de nouvelles mesures, jusqu'à ce que la Porte acquière la conviction, que la pacification de la Grèce, qui est absolument nécessaire à l'Europe, l'est encore à un plus haut degré pour l'empire ottoman en particulier. Ainsi la Porte, en persistant à repousser les justes et conciliantes propositions que lui ont faites jusqu'à présent les trois cours, forcera celles-ci, à ne plus consulter que leurs intérêts, leur puissance et leur dignité; alors la chose prendra une autre tournure, les conditions remplaceront les offres, la nécessité fera taire les égards, et la force triomphera d'une résistance que la raison et l'amitié se sont en vain efforcées de vaincre.

» Autant cet avenir est sombre et inquiétant, autant il est proche et inévitable, si la Porte persiste à dédaigner les conseils que ses amis lui donnent pour la dernière fois.

» Il est encore tems de détourner les dangers imminens qu'ont attirés sur l'empire ottoman les refus réitérés de céder à la nécessité qui devient tous les jours plus urgente. Cependant le tems presse, les événemens marchent, et ce ne serait pas la première fois, que la rapidité avec laquelle ils se succèdent, aurait amené des combinaisons que la politique la plus droite des cabinets ne pouvait ni prévoir ni empêcher. Puisse donc le Divan accepter les propositions que lui ont faites les représentans des cours de France, d'Angleterre et de Russie dans la note qu'ils lui ont remise hier en commun! puisse-t-il saisir la main secourable que lui tendent ses amis, aller avec confiance au-devant de leurs ouvertures, et se convaincre enfin que le seul moyen d'assurer ses droits, ses intérêts et sa dignité contre tout empiétement, serait d'accueillir avec bienveillance et cordialité des propositions qui n'ont pas d'autre but que de mettre fin à un état de choses qui devient absolument incompatible avec les véritables intérêts de la Porte, la sûreté du commerce et la tranquillité parfaite de l'Europe!

» S. Exc. le Reis-Effendi n'ignore pas que la Prusse n'a pas signé le traité conclu à Londres le 6 juillet de cette année. Cette circonstance doit être pour elle une nouvelle garantie de l'impartialité et du désintéressement qui caractérisent le conseil que, d'après l'ordre exprès du Roi notre auguste souverain, je me fais un devoir de lui donner dans ce cas important. La Prusse n'a rien changé à ses dispositions envers le Divan, et elle n'en changera pas non plus; mais elle veut ce que veulent ses alliés. Elle veut le but que se sont proposé la France; la Grande-Bretagne et la Russie, en cherchant à assurer la paix au-dedans et au-dehors de l'empire ottoman, celui d'arrêter une effusion de sang déplorable, de préserver une population chrétienne de son anéantissement, et d'éloigner les élémens de désordre et de division qui ne menacent déjà que depuis trop longtemps le repos de l'Europe.

» Je prie en conséquence pour la dernière fois le ministère turc, de ne se faire plus longtemps illusion sur les positions respectives. Il doit maintenant connaître les desirs des trois puissances signataires du traité. Il ne peut ignorer, que ces puissances ont tous les moyens nécessaires pour les réaliser; mais il doit comprendre en même tems quel avenir la Porte se prépare, si elle persiste obstinément à rejeter les avertissemens, les conseils, même les prières de ses amis.

» Vous remettrez une copie légalisée de cette instruction à S. Exc. le Reis-Effendi.

FRANCE.

Paris, le 15 janvier. — La commission à laquelle devront être préalablement soumises toutes les propositions relatives aux pensions des hommes de lettres, aux achats et commandes de tableaux, etc. se compose de MM. le baron Cuvier, secrétaire perpétuel de l'Académie; Andrieux et Michaud, de l'Académie française; Abel Remusat, de l'Académie des inscriptions et belles lettres, et le baron Gérard et Fontaine de l'Académie des beaux-arts.

— Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'intérieur, vient de porter à 6000 fr. la pension dont M. Lacretelle jouit comme homme de lettres. On se souvient que cet académicien s'éleva le premier au sein de l'Institut contre la loi de la police de la presse.

— Sous M. Franchet, le négociant qui voulait expédier une estafette était obligé de soumettre ses dépêches ouvertes au directeur de la police; nous apprenons avec plaisir que l'on a renoncé à cette odieuse inquisition. (Journal du Comm.)

— M. Pichat, homme de lettres, auteur de la tragédie de *Léonidas*, est atteint depuis plusieurs mois d'une maladie grave. M. de Martignac, ayant été informé de l'état où se trouvait M. Pichat, lui a écrit pour lui annoncer qu'une pension lui était accordée sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres. On assure que M. le ministre de l'intérieur a ajouté l'offre d'un secours provisoire, en attendant que la pension fût réglée.

Bruits des Journaux.

Le Constitutionnel: Les torys de ce ministère français sont décidés à rompre avec le côté gauche et M. Royer-Colard. Ils ont résolu de faire entrer au conseil MM. de Châteaubriand, Labourdonnaye et Delalot. Ceux-ci ont accepté, mais M. de Châteaubriand a refusé de faire partie du conseil sans M. Royer-Colard.

Le même: La candidature au collège départemental du Jura sera disputée entre MM. Dudo et Babey. M. Jobez n'a point de chances dans ce département. Sa nomination aurait été un heureux événement pour la cause nationale.

Le Courrier français: On avait répandu que le conseil d'hier était destiné à fortifier le ministère. Tout ce que nous avons recueilli à cet égard, c'est qu'on devait proposer l'entrée au conseil de MM. Portal, de Châteaubriand et de Labourdonnaye.

M. de Châteaubriand a réitéré le matin même le refus de faire partie de tout ministère dont ne serait pas M. Royer-Colard, et dans tous les cas d'accepter l'instruction publique.

PAYS-BAS.

PREMIÈRE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

La séance de la chambre ajournée au 16 janvier à 1 heure et demie, a été sans résultat. A deux heures le nombre des membres étant insuffisant pour délibérer, le président a annoncé que, vu l'absence de la grande majorité des membres (il n'y en avait que 33 de présens), la séance était de nouveau ajournée à jeudi 24 janvier à une heure et demie.

LIÈGE, LE 18 JANVIER.

Des lettres de Java du 14 octobre, reçues à Londres, annoncent que lorsqu'un armistice conclu avec les princes indigènes fut rompu, tous les otages furent rendus de part et d'autre, et l'on croyait que la guerre allait sur-le-champ recommencer. Cette fâcheuse issue des négociations a eu pour cause les demandes immodérées faites par Diponegoro.

— L'abolition de la peine de mort vient d'être prononcée par le grand conseil du canton du Valais.

— Trente-six affaires sont soumises au tribunal correctionnel de Bruxelles. Elles ont toutes pour objet des contraventions aux lois sur les patentes et les accises. Du premier chef, 11 assignés ont été condamnés par défaut chacun à 400 florins d'amende et aux frais..... Toutes ces contraventions remontent à 1825 et 1826. Les autres causes offrent peu d'intérêt, sauf qu'elles font toutes plus ou moins ressortir l'extrême sévérité de nos lois actuelles sur la matière. (G. des Tribunaux.)

— Le 11 décembre dernier, lors de l'incendie qui éclata dans la commune de Larochet, dans les bâtimens d'un drapier nommé Schouklos, un jeune Luxembourgeois, Nicolas Seywert, s'est signalé par un dévouement digne des plus grands éloges. Il se trouvait dans une maison voisine lorsque le feu commença; il accourut à l'instant sur le théâtre de l'incendie et y trouva une vingtaine d'individus qui contemplaient passivement ce spectacle, n'osant s'exposer aux dangers d'une coopération active aux secours. Seywert conçut le dessein d'étouffer le feu; il dresse une échelle contre la maison, monte jusqu'au deuxième étage, et de toutes parts environné par les flammes, il se jette sur un petit van à sa portée et s'en sert pour étouffer le feu sous ses pieds, avec une adresse, une hardiesse et des efforts tellement soutenus, qu'il parvint, peu à peu à s'en rendre maître, se portant avec promptitude partout où ses progrès exigeaient sa présence. Cette noble conduite mérite l'admiration de toutes les âmes généreuses; elle n'échappera pas à la sollicitude éclairée de la société instituée pour l'utilité générale dans les Pays-Bas. (Journal de Luxembourg.)

— Le Journal des Débats contient sous la rubrique de Varsovie (Pologne), 20 décembre, ce qui suit: « Le souverain de la Russie, qui connaît les vœux de son peuple, et qui a payé un tribut à l'opinion publique, par le protocole de Saint-Petersbourg et par le traité de Londres, comprend bien que l'intérêt de la Russie et la voix de la nation exigeraient de regarder la question grecque comme russe, et de terminer toutes les contestations en faisant marcher son armée; mais il comprend aussi qu'il risquerait de perdre la confiance de l'Europe, en réglant de sa propre autorité les affaires de l'Orient, avant d'avoir conféré avec ses alliés. Il a pris ce dernier parti; il a envoyé des courriers à Londres et à Paris, pour porter des propositions à ces cabinets; mais il prépare en même temps des moyens pour pouvoir agir avec vigueur, et décider la grande question. Pendant le voyage des courriers à Paris et à Londres, toutes les dispositions nécessaires pour une campagne contre la Porte ont été prises; l'armée sur le Pruth a été renforcée, et elle sera partagée en trois corps, commandée en chef par le général, comte de Wittgenstein. Ces trois corps d'armée seront confiés aux généraux Pierre Peklen, Woronzow et Paskévitch. »

— Le courrier de Paris et de la Flandre dit le Journal d'Anvers, n'est point arrivé aujourd'hui. (16 janvier) Ce retard est dû à l'abondance de la neige.

— Il sera vendu incessamment à Ostende 20,000 livres des Pays-Bas de graisse provenant de la baleine échouée près du port de cette ville.

— On apprend de bonne source, dit la Gazette de La Haye que le gouvernement a résolu que, lors de l'organisation de l'académie militaire, qui sera ouverte à Bréda l'automne prochain, l'instruction dans l'art de la navigation, qui jusqu'à présent fait partie de l'école d'artillerie et du génie à Deift, sera séparée des autres armes, et qu'il sera érigé à Medemblik, pour les élèves de la marine, un institut à l'instar de celui établi jadis à Feyenoord.

— Un bateau chargé de pavés, qui naviguait sur la Meuse, dans les environs de Maëstricht, s'est brisé, le 12 de ce mois, et des cinq personnes qui le conduisaient, trois ont malheureusement péri.

— On a annoncé dans le temps que la nation des Cherokees s'était donné une constitution; ceux qui connaissent le naturel des Indiens, et qui savent combien toute contrainte régnerait à leurs habitudes, se sont moqués de cette singerie; il paraît cependant que les Cherokees prennent la chose au sérieux, car on annonce que le gouvernement vient de donner le premier exemple de l'application des nouvelles lois, en condamnant à la peine de mort un Indien coupable de meurtre, qui a été pendu publiquement.

— Un journal français dit qu'il circule dans le commerce des châles fabriqués avec la partie fibreuse des tiges de la pomme de terre dite parmentière.

— Sir Klingson à Londres était très jeune quand il fit le vœu de ne changer de chapeau que tous les vingt ans. Cet original tint parole. Agé de soixante-cinq ans, il n'a usé que trois chapeaux depuis l'époque de son vœu; maintenant il porte un chapeau rond pour la première fois de sa vie.

PUBLICITÉ — Bons exemples à suivre.

On lit dans un journal de Genève l'article suivant:

Avis officiel. — Toutes les personnes, soit du canton, soit étrangères, qui auraient des observations à proposer sur le projet présenté par le conseil d'état au conseil représentatif d'une loi relative à l'acquisition, à la conservation et à la publicité des droits réels sur les immeubles, sont invitées à les transmettre à M. l'ancien syndic Girod, président de la commission, à laquelle le conseil représentatif a renvoyé l'examen de ce projet.

Ce même journal publie les projets de budgets, du canton et de la ville de Genève pour l'année 1828.

On remarque dans le budget cantonal, une allocation de 60,000 fls., pour les grandes routes; de 56,000 fls. pour la prison pénitentiaire, et de 21,000 pour la maison de détention; 50,000 florins pour la construction de bâtimens d'écoles, 80,000 fls. en réserve pour l'établissement des aliénés.

Aux recettes figure un excédant de 228,000 fls. de l'année 1826.

Vient alors la discussion du budget qui donne lieu à plusieurs propositions utiles.

L'administration de la caisse d'épargne de Genève, a aussi publié le onzième de ses rapports sur la situation de cet utile établissement, qui comptait à la date du 31 décembre dernier, un capital de 2,702,377 fls. H. S.

UNE COMMISSION DE CENSURE. — Paris 1827.

(Correspondance particulière.)

On a publié à Paris quelques jours avant la chute du ministère Villèle, un ouvrage de circonstance, dont aucun journal français n'a rendu compte et qui paraît cependant mériter une mention particulière.

Il est intitulé: *une commission de censure, scènes non historiques*; et s'il n'attaquait que les hommes qui ont figuré dans cette odieuse et ridicule commission, rien ne justifierait le silence que tous les organes de la publicité ont dû observer à son égard. Mais il frappe plus haut, et quelques-unes de ses pages sont destinées à la peinture comique de quelques personnages plus élevés, plus à l'abri des changements politiques, et revêtus d'un caractère plus inviolable. Sous ce rapport et dans un pays où la liberté, malgré l'attitude imposante de la nation tout entière, n'a pu encore obtenir qu'un triomphe bien incomplet, la réserve de tous les journaux s'explique par des motifs de prudence qui ne doivent pas nous retenir, quoique nous en soyons affranchis plus de fait que de droit.

La censure est une institution que l'indignation publique a jugée, et que nul pouvoir ne saurait désormais relever sans se vouer au mépris. Il semble donc au premier abord qu'il y ait quelque chose d'inutile à l'attaquer aujourd'hui, et pour ainsi dire après coup. Mais, en y réfléchissant, on ne tarde pas à s'apercevoir que semblable à tous les pouvoirs occultes, qui ne doivent leur force qu'au secret dont ils s'entourent, qui s'attirent le haine par le fait seul de leur existence et qui ne sont connus qu'après être tombés, la commission de censure a été condamnée sans que personne se soit fait une bien juste idée de son organisation intérieure, de son mode de procéder, des intrigues qui présidaient à ses décisions, des diverses influences qui la dominaient, du caractère particulier de chacun de ses membres, de la quote part que chacun d'eux apportait en bassesse, en turpitude, en hypocrisie, en fureur d'obscurantisme, dans l'exercice de ces sales fonctions. On ne tarde pas à sentir qu'il peut être curieux d'examiner la boue elle-même pour reconnaître les insectes qui s'y remuent.

Tel est le but des auteurs d'une commission de censure. Placés en face d'hommes qui n'ont pas su se respecter eux-mêmes et qui par là sont déclarés indignes de tout respect, ils ont vu qu'ils n'avaient rien à ménager et que les honneurs du masque comique n'étaient pas d'être de pareilles figures. Aussi dans l'ouvrage dont nous parlons tout est-il mis à nu. Tant pis pour les originaux des portraits si les nudités sont vultueuses. A peine leurs noms sont dissimulés sous le voile bien transparent des anagrammes les plus clairs. Lourdoux, Pain, de Liege, de Bonald, Peyronnet, Franchet, etc., paraissent tour à tour avec toute la laideur et tout le grotesque de leurs physionomies. Ce n'est pas un spectacle sans attrait que la complication de tous les vils intérêts qui se sont agités au sein de ce bureau de censure. Un ministère qui défend les faibles restes de la puissance contre les empiétements d'une secte dont a lui-même accepté le joug, une police qui, dirigée dans un double sens, et souvent dans des voies contraires, sert deux partis à la fois, par les moyens les plus abjects, un philosophe qui se perd dans les abstractions de la métaphysique la plus obscure, et spéculé sur les emplois, une commission créée sous le prétexte de réprimer les excès de la presse et dont les membres se livrent aux orgies, se vendent tour à tour à toutes les influences, se prêtent avec une lâche complaisance tantôt aux ordres capricieux de leur créateur, tantôt aux exigences d'un pouvoir caché mais dominant, la basse soumission, la stupide grâit, les saillies d'une joie ignorante et barbare qui se mêlent à l'œuvre des ciseaux, tel est le tableau que présente l'ouvrage dont nous parlons, tableau d'une vérité frappante, auquel les observations les plus fines, les détails les plus heureux donnent tout le mérite de la nouveauté. P. M.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 1827, consignés dans le Mathieu Laensbergh. (Fin.)

Octobre. — Publication du Concordat par les journaux du royaume. — L'Echo du Hainaut, journal qui avait remplacé le Dragon de Mons, cesse de paraître. — La reine d'Espagne célèbre en vers le voyage de son auguste époux. — Proclamation de ce prince aux Catalans; promesses de clémence; exécution des principaux chefs des Agraviados. — La famille royale se rend à La Haye. — Les flottes combinées arrivent devant Navarin, et ferment l'entrée du port. — Circulaire du ministre de l'intérieur à propos de la Convention conclue avec le Pape. — Ouverture des états-généraux à La Haye: le comte de Thiennes est nommé président de la 1^{re} chambre et M. van der Goes de la 2^e. — Le comte Capo d'Istria président de la Grèce a une audience du Roi de France. — L'abbé Comtrafato est condamné à la flétrissure. — Le projet du code pénal est présenté à notre 2^e chambre, ainsi que le code de pro

cédure civile. — Nouveau secours de 2,700,000 fl. demandé pour les colonies des Indes orientales. — On arrête à Rome l'ancien confesseur de la reine d'Espagne. — Vol de diamans de M^{lle} Mars. — Le roi accorde un subside de 10,000 fl. pour l'exécution d'un palais de justice à Maestricht. — Installation d'une école normale militaire à Louvain. — Combat naval à Navarin; la flotte turco-égyptienne est entièrement détruite. Les amiraux Codrington, Rigny et Hayden commandaient la flotte victorieuse. Ibrahim se venge en ravageant la Morée. — Notre 2^e chambre ne peut encore délibérer sur aucun objet faute d'un nombre de membres suffisant. — Mort du fils de Lucien Bonaparte qui s'était rendu en Grèce avec le neveu de lord Cochrane. — Le curé de Neuf-Château provoque lui-même au prône une souscription en faveur de grecs. — Réponse de nos chambres au discours du trône. Elles y émettent l'espoir d'une diminution des charges; elles s'efforcent de rendre notre législation digne d'un peuple libre, des lumières du siècle et de la civilisation progressive de la nation. — Horrible ouragan à Ostende, et sur les côtes du nord. — Arrêté royal qui annule comme il légal un arrêté porté par le conseil communal de Louveigné sur le parcours. — Le budget municipal de Liège qui selon les réglemens doit être envoyé avant la fin du mois d'octobre aux états chargés de l'arrêter, est encore dans les cartons.

Novembre. — Eclipse de lune. — M. de Villèle se charge du portefeuille de M. de Corbière, atteint d'une maladie grave. — M. Vandenjagt, ouvre à Amsterdam un cours gratuit de chimie, d'histoire naturelle, de mécanique. — Tentatives du fisc à Anvers pour augmenter le timbre des journaux. — Publication des *chroniques de la Canongate*. — MM. Scribe, Mazère, Hérold reçoivent la croix d'honneur. — Les pièces jouées gratis à l'occasion de la St-Charles, sont sifflées par le bon peuple qu'on voulait amuser. — Dissolution de la chambre des députés en France. Abolition de la censure. Nomination de 76 Pairs, choisis dans les rangs ministériels. — Examens sémiotiques du conservatoire de musique à Liège. — La cour supérieure de Bruxelles acquitte M. Tarte avocat, et M. Weissenbruck imprimeur, condamnés par un premier jugement pour une lettre insérée dans le *Constitutionnel des Pays-Bas*. — Arrivée à Spa de l'ancien roi de Suède. — Une énorme baleine vient échouer à Ostende. — La régence de La Haye approuve le plan d'une école moyenne qui va être établie dans cette ville. — Les élections mettent toute la France en mouvement. — Mort de la reine de Saxe. — Renchérissement du pain en France. Réception solennelle de M. Royer Collard à l'académie française. — Ouverture du canal de Terneuzen. — Abolition de la loterie de Bruxelles. — Défaite complète du ministère Villèle dans l'affaire des élections; illumination, massacre des citoyens dans la rue St-Denis. — La cour royale évoque à elle l'instruction de ces scènes sanglantes. — MM. Dadon et Peyronnet sont repoussés par les électeurs. — La cour d'assises d'Anvers condamne à une année d'emprisonnement MM. de Belder et van Heirstraeten, l'un pour avoir imprimé et l'autre pour avoir engagé à imprimer les vers latins de l'abbé Buelens avec une traduction flamande. — Mort de M. de Staël, fils de la femme célèbre de ce nom; il a eu la plus grande part aux mesures prises par le gouvernement français contre l'infâme traite des negres. — Les sermons, dits de controverse, sont rigoureusement interdits en Prusse. — Le conseil communal de Florennes, livre son budget à la publicité. — On reprend les travaux sous la Tamise à Londres. — M. Lonhienne lègue en mourant le tiers de sa fortune aux hospices de Liège.

Décembre. Ouverture à Huy d'un temple protestant. — Arrêté de la régence de Liège sur la police du spectacle; la force armée appelée au secours de la police. — La même régence accorde un subside de 500 florins pour les premiers frais de l'établissement d'une *caisse d'épargne* à Liège. — Arrivée des Osages à Bruxelles. — L'empereur d'Autriche autorise l'établissement de quatre collèges de jésuites en Gallicie. — Grands préparatifs de guerre à Constantinople. — Le journal la *Récompense*, paraît à Liège. — Tremblement de terre à Lisbonne, et à Fribourg en Suisse. — Nouvel écrit de M. Montlosier contre les jésuites. — Une société pour la propagation de l'instruction dans les sciences de chimie et de mécanique appliquées aux arts se forme à Gand. — Délibérations sur le budget annuel à notre deuxième chambre. — Mort de M. Mély-Janin, auteur du drame de *Louis XI*. — Pétition à la 2^{me} chambre pour réclamer l'abrogation de l'arrêté de 1815 sur la presse. — Proposition faite à la chambre des députés du Brésil pour demander au pape l'abolition du célibat imposé au clergé catholique. — Le général russe Yermolow est admis à la retraite. — La paix est conclue entre la Perse et la Russie. — L'enfant don Miguel arrive à Paris. — Mlle. Sontag se fait entendre à Bruxelles. — Troubles à Lyon. — Mort de M. Legraverend, célèbre criminaliste. — Le roi d'Espagne est reçu chanoine de la cathédrale de Barcelone. — Lettre de Cauchois Lemaire au duc d'Orléans. — Le budget annuel est adopté par nos chambres. — Mort de M. Larrey, célèbre chirurgien militaire. — Départ de M. de Corbière pour la Bretagne. — Nouvelle tentative du fisc en Belgique pour augmenter le timbre des journaux. — Nouvelle de l'incendie de la flotte grecque à Scio; elle ne se confirme pas. — Mesures sévères prises par le gouvernement de Bâle contre les loteries. — Succès de l'opéra *Mazaniello* à Paris. — Don Miguel arrive à Londres. — On apprend le départ des ambassadeurs français, anglais et russe de Constantinople. — Concert de Mlle. Cinti à Liège. — Il a été imprimé en Allemagne pendant le cours de 1827, plus de cinq mille ouvrages nouveaux.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On trouve dans la sixième livraison du tome III de la *correspondance mathématique et physique* la notice suivante, sur plusieurs instrumens destinés à l'Observatoire de Bruxelles :

» Pendant qu'on poursuit avec activité la construction de l'Observatoire de Bruxelles, S. M. le roi des Pays-Bas a voulu donner une nouvelle preuve de la protection généreuse qu'il accorde aux sciences en ordonnant l'acquisition de trois grands instrumens astronomiques, destinés à cet établissement. Le célèbre artiste anglais Troughton, est chargé de la confection d'un cercle mural de six pieds de diamètre, semblable à celui qu'il a construit pour l'Observatoire royal de Greenwich. Il est chargé de plus de construire un équatorial de grande dimension, semblable à celui avec lequel M. South a fait ses belles observations des étoiles doubles et multiples, et dont on trouve une description dans les transactions philosophiques de la société royale de Londres.

« La construction de la lunette méridienne est confiée aux soins de M. Gambey, qu'on peut regarder comme le premier artiste de France. Elle sera semblable à celle qui vient d'être exposée au Louvre et qui est destinée à l'Observatoire royal de Paris. La lunette de cet instrument sera de 7 pieds 4 pouces de longueur, et son ouverture de 6 pouces : le corps de la lunette est composé de deux tuyaux coniques dont les bases ont douze pouces de diamètre et de deux tuyaux cylindriques du diamètre de l'objectif. L'axe de rotation autour duquel tourne la lunette, est composé de deux cônes réunis par leurs bases à un cube dont les côtés ont 13 pouces : à l'une des extrémités de cet axe est fixé un cercle de 3 pieds de diamètre, avec son alidade qui est un cercle concentrique au premier, portant quatre verniers marquant les secondes de deux en deux; sur la partie cubique de l'axe est fixé un niveau de l'invention de l'auteur, au moyen duquel on s'assure non seulement de l'horizontalité de l'axe de rotation de l'instrument, mais encore de la précision des tourillons, ainsi que de l'inflexion de l'axe : vers l'oculaire sont fixés deux cercles de six pouces de diamètre, marquant les minutes de une en une, servant à diriger la lunette à la hauteur des étoiles en plein jour; il y des contrepoids pour mettre en équilibre toutes les parties, et un appareil pour renverser l'instrument. L'objectif, construit par Cauchois, sera de 6 pouces 5 lignes de diamètre.

« L'Observatoire de Bruxelles vient de recevoir encore de la munificence du roi un télescope réflecteur d'une grande dimension, qui a paru à l'exposition des produits de l'industrie à Harlem. »

On se rappelle que, dans sa séance de novembre dernier, l'Académie royale de médecine a fermé la discussion du rapport relatif aux nombreux documens que M. Chervin a recueillis, dans la vue de faire décider l'importante question de la contagion ou de la non-contagion de la fièvre jaune. Dans sa dernière séance, cette société a délibéré sur ce même rapport, dont elle a adopté les conclusions à une grande majorité, malgré la vive opposition de MM. Adelon, Chomel, Marc, Pariset, Itard, Delens et de quelques autres académiciens.

Après un quart d'heure de la plus vive agitation, et sur les représentations réitérées de MM. Dumeril, Orfila, Double, Lonyer-Villermay, Renaudin, et de plusieurs autres honorables membres, M. le professeur Langier, président actuel, a mis les conclusions aux voix, et elles ont été adoptées sur-le-champ. Elles portent que les documens recueillis par M. Chervin méritent l'attention la plus sérieuse, et qu'ils peuvent influer puissamment sur la solution négative de la question de savoir si la fièvre jaune est ou n'est pas contagieuse.

Liège, le 17 janvier 1828.

A MM. les rédacteurs du Journal MATHIEU-LAENSBERGW.

Messieurs,

Je crois utile de signaler au public l'agiotage auquel la réduction des nouvelles monnaies à l'ancienne donne lieu, depuis peu de jours. Quelques boutiquiers ont adopté le système décimal pour la vente de leurs marchandises, mais leur manière d'opérer est absurde. Ils établissent leurs prix en argent du royaume, et si vous leur offrez en paiement une pièce d'une valeur plus élevée que votre emplette, ils la réduisent alors, pour vous rendre l'excédant, en monnaie de Liège, à raison de deux cents pour trois liards, et par ce calcul font essayer à l'acheteur une perte de 4 p. 0/0.

Il me paraît, Messieurs, qu'il serait très facile de faire disparaître toutes ces rapineries, en obligeant les vendeurs à établir leurs prix en harmonie avec le nouveau système, sans souffrir qu'ils réduisent l'argent des Pays-Bas, en argent de Liège; chose qui devient alors tout à fait inutile. Il serait bon d'engager les fabricants et autres à fixer la journée de leurs ouvriers en monnaie décimale, par ce moyen ceux-ci se familiariseraient avec notre nouveau système monétaire et en connaîtraient mieux la valeur par le prix de leurs journées.

Si vous jugez, Messieurs, que mes observations méritent de la publicité, veuillez leur accorder une place dans votre estimable journal, et recevoir l'hommage des mes sentimens distingués.

Agrées, etc.

Un de vos lecteurs. H. N.

Avis. — Il sera procédé à La Haye le 23 janvier courant au ministère de la marine et des colonies à l'adjudication de différens objets, tels que riz, prunes, sirop graine de moutarde etc., à fournir pour le service de la marine.

Le cahier des charges auxquelles aura lieu cette adjudication, est déposé au bureau militaire de l'administration provinciale où il pourra en être pris connaissance.

TEMPÉRATURE du 18 janvier. — A 8 heures du matin, 3 degrés au-dessus de zéro; à une heure, 5 degrés idem.

COMMERCE. — *Bourse de Paris du 15 janv.* — Rentes 5 p. 0/0, jouissance de septembre. 103 fr. 40 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. de 00 cent. — Rente 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 68 70. — Action fr. la banque, 0000 00. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 00.

Bourse d'Amsterdam du 16 Janvier. — Dette active, 52 1/4 52 1/2 Id. différée, 13116 a 78. Bill. de change 17 3/4 a 18. Syndicat, 96 a 96 1/2. Rente rembours., 90 1/4 91. Act. société de commerce 18 1/4 à 88.

Bourse d'Anvers du 17 Janvier. — *Effets Publics.* — Dette active : 2 1/2 d'int., 53 1/2. Rente remb., 2 1/2 d'int. 92. Act. de soc. comm. 4 1/2 d'int., 88 olo.

GRAINS. — *Marché de Liège du 17 janvier.* — Le prix moyen de la rasière de Froment est de fl. 8-23 c. — Celui du Seigle de fl. 6-54 c.

ETAT-CIVIL du 17 janvier. — *Naissances :* 1 garç., 2 filles.

Décès : 3 garç., 1 homme, 3 femmes; savoir :

Jean Lambert Evrard, âgé de 39 ans 10 mois et 26 jours, garde-pompier, rue de la Chaine, n. 276, époux de Marie Clémence Mestré.

Marie Magdelaine Voëz, âgée de 72 ans 10 mois et 17 jours, blanchisseuse, rue derrière les Potiers, n. 648, veuve de Jean Cajot.

Elisabeth Beleme, âgée de 27 ans, domestique, rue St. Severin, n. 52. Lambertine Gilkinet, âgée de 17 ans et 4 mois, rue sous la Grande-Tour, n. 303.

ADMINISTRATION DE LA PROVINCE DE LIEGE.

Demande en extension de concession de Mines de houille

Par pétition enregistrée le 26 décembre 1827 sous le n. 1095 du répertoire M. Michel de Selys, de Liège, a formé une demande en extension de concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de 165 bonniers 21 perches 82 aunes dépendans des communes de St-Remy et Trembleur et dont la délimitation est ainsi qu'il suit :

A l'Ouest, en partant du point de jonction du chemin de Fosses avec celui de Barxhon au pont de Ste. Gertrude; suivant ce dernier chemin qui sert de limites à la demande primitive de concession de M. de Selys, jusqu'à la rencontre du ruisseau de Bolland au pont de Ste.-Gertrude; longeant ensuite en descendant ledit ruisseau, en passant au pont de Leval, jusqu'à un autre pont nommé Cokaihayé.

Au Nord; de ce pont par une ligne droite longue de 416 aunes, se terminant à la jonction du chemin de la Supexhe, avec la ruelle Thiry.

Au Nord-Est, suivant alors ladite ruelle Thiry jusqu'à la rencontre du chemin de Leval au Gibet; de ce point par une ligne droite longue de 1144 aunes; aboutissant à la Croix Grand-Jean, située à la jonction du chemin de Blegny à Dalhem avec celui de Blegny à Trembleur; prenant ensuite ce dernier chemin et le continuant, vers sud, jusqu'à la rencontre de celui de Doyard que l'on suit également jusqu'à sa jonction avec le chemin de Blegny à Mortier immédiatement à l'est de la ferme du Doyard.

Au Sud-Est, de ce point par une ligne droite longue de 1578 aunes finissant à la jonction du chemin des Fosses avec celui de Barxhon au pont de Ste. Gertrude, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers le 80^e panier des mines qui s'extraient sous leurs fonds ou vingt cents par bonnier métrique.

Les états députés de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810, et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820;

ARRÊTENT :

1^o Les bourgmestres de Liège, St-Remy et Trembleur, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en extension de concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du 4^eme. mois de publication, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province, et expédié aux bourgmestres prénommés.

Donné en séance, à Liège, le 5 janvier 1828, où étaient présens nobles et très honorables seigneurs,

Baron de Crassier, *Knæps-Kenor, de Collard-Trouillet, Waltery, et Crawhez.*

Bellefroid.

Le président, Signé comte LIEDEKERKE.

Par la députation :

Le greffier des Etats, Signé BRANDÈS.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Les concessionnaires de *Bonne-Fin* ont l'honneur de prévenir le public, que la couche du Pestay, étant remise en exploitation à leur houillère de la Plomberie, au faubourg Ste. Walburge, les prix sont fixés comme suit :

P.-B. fls. 14 80 la voiture de houille.

» 7 80 la » de menu.

Ces prix sont tels qu'ils étaient avant l'inondation de cette houillère. (992)

La place de maître de musique de la société philharmonique de Leuze (Hainaut), est vacante; les émolumens y attachés, sont de 800 à 1000 francs par an; il faut pour l'obtenir, savoir : jouer la petite clarinette et le violon, et être porteur de bons certificats. — S'adresser par lettres affranchies à M. le bourgmestre dudit lieu. (969)

Quatte-Caton, 1^{re} qualité à 28 cents la pièce, chez Mde Dabremont-Lefebvre, rue Féronstrée, n. 570. (960)

(230) A placer sur hypothèques, 3,200 fls. P.-B. S'adresser au notaire *Dusart*.

(234) Lundi 21 courant, plusieurs balles d'excellents houblons, seront exposée en vente vers le 4 heures de relevée, chez *Duvivier*, rue Velbruck. On peut les voir avant ledit jour.

VENTE D'UNE BELLE FERME.

Le lundi 4 février 1828 aux deux heures de relevée chez Demblon à Battice les enfans Legros, feront vendre publiquement par le ministère de M^e *Halleux*, notaire à Battice, un beau corps de ferme sis à Crawhay en la commune de Clermont, consistant en maison bâtimens d'exploitation, jardin et dépendances avec les bien fonds et prairies y annexés d'environ 12 bonniers 40 perches. S'adresser au soussigné pour connaître les conditions. *Halleux*, notaire.

A louer la maison n. 33, rue des Mineurs, le rez-de-chaussée est composé d'une boutique, une pièce, un cabinet, et une cour. S'adresser à la maison joignante, n. 34. (12)

Jeunes noyers à vendre. S'adresser chez *Gobert*, n. 224 à Jemeppe. (11)



Un cheval de l'âge de six ans à vendre au Café de la Comédie, à Liège, le cheval est garni de ses harnais et une petite cariole toute légère. (962)

A vendre un Droschke avec un bon cheval et harnois. S'adresser rue Chaussée-des-Prés, n. 365. (959)

On demande, munis de bons renseignements et pour être occupé de suite, deux garçons meuniers sachant naviguer, et un groomet. S'adresser à Liège, rue devant St.-Thomas, n. 263. (4)

(229) VENTE DE DEUX RENTES BIEN CONSTITUÉES.

Le jeudi 24 janvier 1828, deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude à Liège du notaire *Keppenne*.

1^o. Une rente de 24 florins 12 1/2 cents au capital 814 fls. 14 cents, présentement due par M. Termonia-Denis.

Un capital de 669 fls. 50 cents partie de plus, constitué en rente à 3 pour 0/0, due par Arnold Thomson, de Clermont.

S'adresser en l'étude dudit notaire, pour avoir communication des titres.

A vendre deux fermes situées en la commune de Baelen, l'une dite la cour de Houtchem, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation et vingt-cinq bonniers de prairies et terres. L'autre à Runtchen consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation et dix-sept bonniers de prairies et terres.

Cette vente présente toute sûreté à l'acquéreur qui aura toute facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e *Detrooz*, notaire à Verviers, ou au n. 362, place des Récolets. (986)

AVIS POUR SURENCHÈRE.

La maison en très bon état et propre à la fabrique de draps, avec petite cour, cuisine, buanderie, de Jean Joseph Detilleux, située rue de la chapelle au bourg de Hodimont, a été adjugée au prix de 5040 florins. On peut surenchérir d'un vingtième dans le courant du mois de janvier, en faisant déclaration devant le notaire *Lys* à Verviers. Il y a de très grandes facilités pour le paiement du prix, et toute sûreté pour l'acquéreur. (956)

Grand quartier avec cuisine à louer, rue Hocheporte, n. 95.

A vendre ensemble ou séparément, et avec facilité pour le paiement deux maisons contigues situées sur la place Verte à Huy, dont l'une à porte-cochère, ayant grande cour et beau jardin, est présentement divisée en deux quartiers indépendans; et l'autre ayant deux caves et beaux greniers et très avantageusement située pour le commerce. S'adresser au notaire *Grégoire* à Huy. (952)